

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du lundi 8 avril 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Michel GARCIA, Antoine TAHOSES, Joelle CORDELETTE, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Louis DEMELIN, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Frédéric BES, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Luc CARRERE, Françoise MARTIN, François DELCASSO, Michel SARRAN (procuration à Jean Louis Sarda), Katell MATET (procuration à Jean Louis Carrere), Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 avril 2019.

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet: Création de postes suite à avancement de grade au titre de l'année 2019.

Le lundi 8 avril 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de la piscine intercommunale de Matemale, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président propose à l'Assemblée de créer les grades (postes) suivants suite à avancement de grade au titre de l'année 2019

➤ **à compter du 01/05/2019** :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC 35/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe Temps partiel à 80% 28/35^{ième} : 1 poste,

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 29/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 25/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe Temps partiel 24.5/35^{ième} : 1 poste,

- Agent social principal de 2^{ème} classe TNC 32/35^{ième} : 1 poste,
- Agent social principal de 2^{ème} classe TC 35/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 32/35^{ième} : 2 postes,
- ATSEM principal de 1^{ère} classe TC 35/35^{ième} : 1 poste,

- Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe TC 35/35^{ième} : 2 postes,

➤ **à compter du 01/07/ 2019** :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ième} : 1 poste,

➤ **à compter du 01/09/ 2019** :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ième} : 1 poste,

➤ **à compter du 16/10/ 2019** :

- Technicien principal de 1^{ère} classe 35/35^{ième} : 1 poste,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date 28/01/2019,

Le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes
- suite à ces créations de grade : remplacement des grades à la date de nomination dans les nouveaux grades,
mais également suite à reclassement à compter du 01/02/2019 du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants, et à radiation des cadres pour mise à la retraite,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement à la date de ce jour,

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de créer les grades (postes) :

✚ à compter du 01/05/2019 :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC 35/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe Temps partiel à 80% 28/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 29/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 25/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe Temps partiel 24.5/35^{ième} : 1 poste,
- Agent social principal de 2^{ème} classe TNC 32/35^{ième} : 1 poste,
- Agent social principal de 2^{ème} classe TC 35/35^{ième} : 1 poste,
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 32/35^{ième} : 2 postes,
- ATSEM principal de 1^{ère} classe TC 35/35^{ième} : 1 poste,
- Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe TC 35/35^{ième} : 2 postes,

✚ à compter du 01/07/ 2019 :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ième} : 1 poste,

✚ à compter du 01/09/ 2019 :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ième} : 1 poste,

✚ à compter du 16/10/ 2019 :

- Technicien principal de 1^{ère} classe 35/35^{ième} : 1 poste,

- de supprimer les postes suivants : suite à radiation des cadres pour mise à la retraite

Agent technique Retraite le 01/04/2018	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	32/35 ^{ième}	1
Agent de collecte d'ordures ménagères Retraite le 01/12/2018	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ième}	1
Directrice de crèche Reclassement à compter du 1/02/2019 : Retraite le 01/04/2019	Scolaire	Educateur territorial de Jeunes Enfants Classée en catégorie A	Educateur de Jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ième}	1

- d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposé,
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le lundi 8 avril 2019.

Envoyé le 11-04-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 11-04-2019
NOTIFICATION FAST

Jean Louis DEMELIN, Président



Handwritten signature of Jean Louis Demelin